
DECISION N°: 106.05.2023

OBJET : Demande de subvention auprès de l'ETAT dans le cadre de l'appel à projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) – Rénovation électrique dans les bâtiments communaux

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 26°,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T., qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

CONSIDERANT le dispositif dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2023,

CONSIDERANT la nécessité de financement du projet de rénovation électrique dans les bâtiments communaux,

DECIDE :

Article 1 :

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le projet de rénovation électrique dans les bâtiments communaux ci-dessous :

- **Forum des arts et loisirs rue Aristide Briand, 95520 Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage dans : les circulations, hall d'accueil, sanitaires, locaux techniques, toutes les salles d'activités de l'entre-sol et salle de projection.
- **Gymnase La Ravinière 1 rue Jean Larosa, Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de l'ensemble du site.
- **Maison de l'enfance 8 place des impressionnistes, 95520 Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de l'ensemble du site.
- **Mini crèche 6 rue de Puiseux, 95520 Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de l'ensemble du site.
- **Yves le Guern (dans la partie la plus ancienne) 41 rue de Chars, 95520 Osny** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de l'ensemble de l'élémentaire et de la maternelle du bâtiment le plus ancien.
- **Groupe scolaire de la Ravinière** : Remplacement de 3 armoires divisionnaires de la maternelle et de l'élémentaire
- **Château de Grouchy 14 rue William Thornley** : Remplacement des éclairages et des commandes d'allumage de la galerie d'exposition du 2^{ème} étage du château.

au taux de 20 à 40% du montant HT des travaux, plafonné à 400 000 € HT.

Le montant des travaux est estimé à 93 737.53 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 40% de 93 737.53 € HT, soit 37 495.01 €.

Article 2 :

D'APPROUVER le plan de financement joint en annexe.

Article 3 :

DE SIGNER tous documents s'y rapportant.

Article 4 :

DIT que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023.

Article 5 :

PRECISE que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public ; et notamment la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué.

Article 6 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le **4 MAI 2023**

Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE





RENOVATION ELECTRIQUE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Détails du coût de l'équipement (investissement)

Nature de la dépense	Montant HT	TVA	TTC
Travaux	93 737,53 €	18 747,51 €	112 485,04 €
TOTAUX	93 737,53 €	18 747,51 €	112 485,04 €

Sources de financement

Nature du financement	Montant HT des Travaux	Montant sollicité avec un taux de 40%
DETR : Taux de subvention entre 20 et 40% 40 % sont sollicités dans le cadre du projet Le montant plafond de la dépense subventionnable est de : 400 000€ HT	93 737,53 €	37 495,01 €
TOTAUX		37 495,01 €

Reste à la charge de la commune

	TTC
Dépenses	112 485,04 €
Recettes	37 495,01 €
Reste à Charge à la commune TTC	74 990,02 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL

Répartition prévisionnelle

	Septembre 2023
	100%
Dépenses HT	93 737,53 €
Date de réalisation des Travaux	

	Octobre 2023
	100%
Recettes	37 495,01 €
Date de demande de versement	

Le Maire



JM. LEVESQUE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230504-106052023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/05/2023

Affichage : 04/05/2023